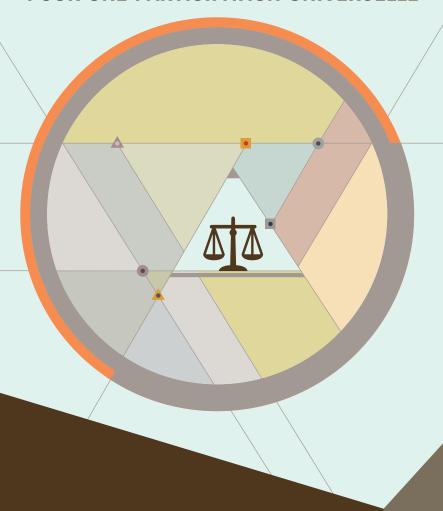
TRAITÉS MULTILATÉRAUX: POUR UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE



CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2012

Renforcer l'état de droit

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS

24-26 septembre et 1-2 octobre 2012

Siège de L'Organisation des Nations Unies



NATIONS LINIES

Copyright © Nations Unies, 2012 Tous droits réservés

Conçu par l'Organisation des Nations Unies, New York

TABLE DES MATIÈRES

- AVANT-PROPOS
- VII LETTRE D'INVITATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU
- IX LETTRE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE AUX AFFAIRES JURIDIQUES SUR LES QUESTIONS DE PROCÉDURES
- Xi Introduction
- 12 Traités multilatéraux qui pourraient rapidement atteindre une participation universelle
- TRAITÉS MULTILATÉRAUX DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST IMMINENTE
- TRAITÉS MULTILATÉRAUX QUI SONT OUVERTS À LA SIGNATURE
- Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général
 - 28 Traités multilatéraux des Nations Unies
 - Traités multilatéraux de la Société des Nations

LA VICE-SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AVANT-PROPOS

Le monde est aujourd'hui soumis à des contraintes sans précédent qui procèdent des transformations complexes et interdépendantes de la géographie physique et humaine.

La dégradation de l'environnement, l'urbanisation éclair, les conflits, les profondes inégalités de revenu et l'exclusion des groupes vulnérables posent de graves problèmes en matière de développement humain et de sécurité. Il faut établir des principes solides sur lesquels pourra reposer notre avenir. L'état de droit est un principe fondamental de gouvernance, qui garantit justice et équité, deux valeurs essentielles pour l'humanité. C'est dans le respect de ce principe qu'il faut qu'ensemble, nous répondions à l'évolution rapide de la situation mondiale.

Le 24 septembre 2012, l'Assemblée générale tiendra une réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. Cette réunion pourrait marquer un tournant. En effet, ce sera la première fois que le sujet sera examiné à un tel niveau depuis le Sommet mondial de 2005. Ce sera également la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée uniquement à cette question.

Nous avons considérablement progressé depuis que les États Membres ont exigé, au Sommet mondial, qu'on accorde une attention particulière à la question de l'état de droit. En ma qualité de présidente du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui réunit les neuf entités des Nations Unies qui s'investissent le plus dans le domaine de l'état de droit, je me réjouis des avancées que nous avons enregistrées.

Pour aider les États Membres dans les efforts qu'ils déploient en vue de consolider l'état de droit aux niveaux national et international, nous avons renforcé nos moyens et nous unifions de plus en plus notre action en menant des activités conjointes en faveur de l'état de droit, comme au Timor-Leste, en République démocratique du Congo, à Haïti ou au Soudan du Sud. Nous continuons d'apporter aux États Membres qui le demandent une assistance dans le domaine du développement et de l'application du droit international. Pour ce faire, nous entendons appliquer une méthode de plus en plus intégrée et cohérente de façon que, dans le cadre de l'appui qu'ils sollicitent, les États Membres reçoivent des conseils et voient leurs capacités renforcées pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations internationales.

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2012: RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

THE SECRETARY-GENERAL

Le 9 mai 2012

LETTRE D'INVITATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

Vii

La réunion de haut niveau est une occasion exceptionnelle pour les États Membres d'établir eux-mêmes le programme d'action et de veiller à ce que les priorités et les moyens d'action soient fixés afin d'orienter l'action de la communauté internationale pour les cinq prochaines années.

Sachant que l'ensemble de normes et règles internationales créé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies est une des plus grandes réalisations et contributions de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit, je me réjouis que la cérémonie des traités coïncide cette année avec la réunion de haut niveau sur l'état de droit. En effet, les traités internationaux sont au cœur de l'état de droit. Par conséquent, dans la perspective de cette réunion, le Secrétaire général a engagé les États Membres à ratifier les instruments internationaux auxquels ils ne sont pas encore parties ou à y adhérer, et à réexaminer ou supprimer toute réserve aux traités auxquels ils sont parties (A/66/749).

J'invite vivement les États à saisir l'occasion de cette cérémonie pour promouvoir l'application universelle de l'ensemble des normes et règles arrêtées au niveau international. Grâce à la participation de tous les États, on pourrait mieux prévoir et coordonner les réponses apportées aux problèmes mondiaux et démontrer concrètement l'engagement pris par les États de répondre ensemble à ces problèmes, dans un esprit de solidarité internationale et sur le fondement de l'humanité qui nous unit.

Monsieur le Président,

En qualité de dépositaire de plus de 550 traités multilatéraux, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue de la cérémonie annuelle des traités de l'Organisation des Nations Unies. La cérémonie des traités se déroulera du 24 au 26 septembre et les 1er et 2 octobre 2012 dans la zone réservée à la signature des traités du bâtiment de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de convoquer, à sa soixanteseptième session, une réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international, j'ai le plaisir d'annoncer que la cérémonie des traités de 2012 verra l'accent mis sur l'état de droit. L'inauguration de la cérémonie aura lieu le même jour que la réunion de haut niveau, le 24 septembre 2012. La suite de la cérémonie, les jours d'après, se déroulera en même temps que le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, qui doit s'ouvrir le mardi 25 septembre 2012.

Les traités constituent un des piliers de l'état de droit. La Charte des Nations Unies et les traités multilatéraux qui ont été mis au point sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et dont je suis dépositaire forment un cadre juridique complet de normes et de règles gouvernant la conduite des nations et aussi, indirectement, celle des peuples. C'est là l'un des plus grands succès de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création.

La cérémonie des traités est une occasion tout à fait particulière pour les États de réaffirmer leur attachement sans faille au renforcement de l'état de droit à l'échelle internationale. Depuis 2000, la cérémonie annuelle s'est révélée un moyen efficace d'encourager une participation accrue des États aux traités multilatéraux et donc de promouvoir la primauté du droit au niveau international. Au cours des onze dernières années, ces manifestations ont donné lieu à 1 679 formalités conventionnelles (signatures, ratifications ou adhésions).

À ce jour, seuls deux traités font l'objet d'une participation universelle au sein de la communauté des nations. D'autres bénéficient d'une large participation, mais n'ont toujours pas accédé à l'universalité. Je vous engage donc à contribuer aux efforts déployés pour obtenir l'application universelle du dispositif de normes et règles reconnues

ASHA-ROSE MIGIRO



NATIONS UNIES

HEADOUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017 TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE:

Le 21 mai 2012

sur le plan international. La participation universelle aux traités et leur mise en œuvre constituent un objectif ambitieux mais important qui exige des efforts communs de la part de tous les États.

Je vous engage à saisir l'occasion offerte par la cérémonie de 2012 pour signer des traités et en particulier déposer des instruments de ratification ou d'adhésion pour les traités dont je suis dépositaire, ce qui nous permettrait de nous rapprocher de l'objectif de la participation universelle. Comme il ressort des listes de traités données en pièces jointes, seuls quelques instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont nécessaires pour obtenir une participation universelle dans le cas de plusieurs des traités dont je suis dépositaire (voir pièce jointe A)1, ainsi que pour déclencher l'entrée en vigueur de plusieurs autres (voir pièce jointe B). On peut consulter la liste de tous les traités dont je suis le dépositaire sur le site Web de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (http://treaties.un.org).

Je vous invite à vous joindre à moi pour participer à la cérémonie des traités de 2012 et vous prierai de bien vouloir me faire savoir, d'ici au 6 septembre 2012, si vous avez l'intention de signer ou de ratifier des traités dont je suis dépositaire, ou d'y adhérer, afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que le Secrétaire général a adressée aux chefs d'État et de gouvernement pour les inviter à participer à la cérémonie des traités de 2012 intitulée "Renforcer l'état de droit", qui se tiendra du 24 au 26 septembre et les 1er et 2 octobre 2012 dans la zone réservée à la signature des traités du bâtiment de l'Assemblée générale du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, pendant le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Les États sont encouragés à saisir l'occasion que leur offre cette cérémonie pour mettre en évidence la constance de leur détermination à donner à l'état de droit un rôle central dans les relations internationales. La cérémonie permettra de signer ou de ratifier tout traité dont le Secrétaire général est le dépositaire, ou encore d'y adhérer. Vous recevrez un livret d'information où sont répertoriés les traités qui sont sur le point d'emporter une adhésion universelle, ceux qui ne sont pas encore entrés en vigueur et ceux qui restent ouverts à la signature. Y figure également, pour consultation et à titre de référence, la liste complète des traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire.

On remarquera que, d'après les règles du droit international et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux, les chefs d'État ou de gouvernement ou les ministres des affaires étrangères ne sont pas tenus de présenter des pleins pouvoirs pour accomplir en personne des formalités se rapportant à un traité. En outre, lorsqu'un instrument conférant les pleins pouvoirs généraux a été préalablement confié à une personne et déposé auprès du Secrétaire général, il n'est pas non plus nécessaire de présenter des pleins pouvoirs.

Néanmoins, lorsqu'un acte tel que la signature d'un traité déposé auprès du Secrétaire général doit être accompli par une personne autre que le chef d'État ou de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères, il est indispensable de présenter des pleins pouvoirs en bonne et due forme.

Ri Moor Ban

LETTRE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE AUX AFFAIRES JURIDIQUES SUR LES QUESTIONS DE PROCÉDURES

Pour répondre aux exigences de validité posées par le Secrétaire général, un instrument conférant les pleins pouvoirs doit comprendre les éléments suivants:

- Titre du traité:
- Nom complet et titre de la personne dûment autorisée à signer le traité;
- Date et lieu de signature; et
- Signature du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères.

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent également émaner de l'une des trois autorités susmentionnées et en porter la signature; ils doivent en outre comprendre toutes les déclarations et réserves y afférentes. Les pleins pouvoirs et les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent être présentés à la Section des traités pour vérification suffisamment longtemps avant la date de la formalité envisagée. Par ailleurs, le Manuel des traités, qui donne des informations plus détaillées sur les pleins pouvoirs et les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, peut être consulté, ainsi que d'autres publications de la Section des traités, sur le site Web consacré à la Collection des traités des Nations Unies, à l'adresse: http://treaties.un.org

Afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires, notamment au plan médiatique, il nous serait utile d'être avisés avant le 6 septembre 2012 des intentions de votre gouvernement en ce qui concerne la signature ou la ratification de l'un des traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire, ou l'adhésion à l'un d'eux. Vous trouverez sur le site Web susmentionné des informations à jour sur l'état de tous les traités déposés auprès du Secrétaire général. Pour prendre rendez-vous, il convient de s'adresser à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (téléphone: (+1-212) 963-5047; télécopie: (+1-212) 963-3693).

Nous comptons sur la participation de votre gouvernement à la cérémonie des traités de 2012.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PATRICIA O'BRIEN

Secrétaire générale adjointe AUX AFFAIRES JURIDIQUES La Conseillère juridique

INTRODUCTION



La cérémonie des traités de cette année coïncide avec une réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. Pour cette raison, l'état de droit sera au centre de la cérémonie des traités de 2012. Vous trouverez ci-dessous les listes des traités (i) qui sont sur le point d'atteindre une participation universelle; (ii) ne sont pas encore entrés en vigueur; (iii) sont toujours ouverts à la signature, ainsi que (iv) la liste complète des traités déposés auprès du Secrétaire général.

En plus des informations fournies ci-dessous, des informations plus détaillées sur l'état des traités sont disponibles sur internet de la base de données des traités à http://treaties.un.org

Les modèles d'instruments de ratification et d'adhésion, ainsi que des pleins pouvoirs peuvent être consultés dans les annexes du Manuel des traités, disponible sur internet à http://treaties.un.org/doc/source/publications/THB/French.pdf

Les juristes de la Section des traités sont disponibles pour aider à la préparation de la cérémonie des traités de 2012. Vous pouvez contacter la Section des traités du Bureau des affaires juridiques au 212-963-5047.

TRAITÉS QUI SONT À LA VEILLE D'UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE La liste qui suit est celle des traités qui pourraient rapidement atteindre une participation universelle.



LISTE DES TRAITÉS INTERNATIONAUX DONT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EST LE DÉPOSITAIRE ET QUI POURRAIENT RAPIDEMENT ATTEINDRE UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE¹

(pièce jointe A à la lettre du Secrétaire général) (état au 13 avril 2012)

TITRE DU TRAITÉ	ÉTAT AU 13 AVRIL 2012
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Londres, 29 juin 1990</i>	Parties²: 196
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <i>New York,</i> 9 mai 1992	Parties: 195
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. <i>Paris, 14 octobre 1994</i>	Parties: 195
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Copenhague</i> , 25 novembre 1992	Parties: 195
Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. <i>New York, 22 juillet 1946</i>	Parties: 194
Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989	Parties: 193
Convention sur la diversité biologique. Rio de Janeiro, 5 juin 1992	Parties: 193
Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <i>Kyoto, 11 décembre 1997</i>	Parties: 191
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. <i>Genève, 3 septembre 1992</i>	Parties: 188

TITRE DU TRAITÉ	ÉTAT AU 13 AVRIL 2012
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté par la neuvième réunion des Parties. <i>Montréal</i> , 17 septembre 1997	Parties: 188
Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. <i>Vienne, 18 avril 1961</i>	Parties: 187
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. <i>New York, 18 décembre 1979</i>	Parties: 187
Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. <i>Vienne, 20 décembre 1988</i>	Parties: 186
Convention sur les substances psychotropes. <i>Vienne, 21 février 1971</i>	Parties: 183
Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 8 août 1975	Parties: 183
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. <i>Bâle, 22 mars 1989</i>	Parties: 179
Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. New York, 9 décembre 1999	Parties: 179
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Stockholm, 22 mai 2001	Parties: 177

¹ La liste est celle des traités qui n'ont pas encore atteint une participation universelle (c'est-à-dire que tous les États Membres des Nations Unies n'y sont pas tous parties).

² Le nombre de parties peut inclure les États Membres des Nations Unies ou autres entités, conformément aux clauses finales de chaque traité.

TITRE DU TRAITÉ	ÉTAT AU 13 AVRIL 2012
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966	Parties: 175
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <i>Beijing, 3 décembre</i> 1999	Parties: 175
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. <i>Genève, 21 mai 2003</i>	Parties: 174
Convention de Vienne sur les relations consulaires. <i>Vienne, 24 avril 1963</i>	Parties: 173
Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. <i>New York, 14 décembre 1973</i>	Parties: 173
Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. <i>Vienne, 8 avril 1979</i>	Parties: 172
Convention portant création de l'Organisation maritime internationale. <i>Genève, 6 mars 1948</i>	Parties: 170
Accord portant création du Fonds international de développement agricole. <i>Rome, 13 juin 1976</i>	Parties: 168
Convention internationale contre la prise d'otages. <i>New York, 17 décembre 1979</i>	Parties: 168
Pacte international relatif aux droits civils et politiques. <i>New York, 16 décembre 1966</i>	Parties: 167

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2012: RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

TITRE DU TRAITÉ	ÉTAT AU 13 AVRIL 2012
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. <i>New York, 15 novembre 2000</i>	Parties: 166
Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. <i>New York, 15 décembre 1997</i>	Parties: 164
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. <i>Montréal, 29 janvier 2000</i>	Parties: 163
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. <i>Montego Bay, 10 décembre</i> 1982	Parties: 162
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. <i>New York, 16 décembre 1966</i>	Parties: 160
Convention des Nations Unies contre la corruption. <i>New York, 31 octobre 2003</i>	Parties: 160
Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. <i>Oslo, 18 septembre 1997</i>	Parties: 159
Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. <i>New York,</i> 13 février 1946	Parties: 158
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. <i>New York, 10 septembre 1996</i>	Parties: 157

TRAITÉS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

La liste qui suit est celle de traités qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

L'entrée en vigueur d'un traité est le moment où un traité devient juridiquement contraignant pour les parties au traité. Ce sont les dispositions du traité qui déterminent la date de son entrée en vigueur. Il peut s'agir d'une date précisée dans le traité, ou d'une date à laquelle un nombre spécifié de ratifications, approbations, acceptations ou adhésions ont été déposées auprès du Dépositaire.

Un certain nombre de traités énumérés ci-dessous nécessitent juste un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion de plus, afin de déclencher l'entrée en vigueur, tandis que d'autres nécessitent seulement deux ou trois instruments de consentement à être lié, pour que le traité entre en vigueur.

•

TRAITÉS MULTILATERAUX DONT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EST LE DÉPOSITAIRE ET DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST IMMINENTE

(pièce jointe B à la lettre du Secrétaire général) (état au 18 avril 2012)

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST IMMINENTE	ÉTAT AU 18 AVRIL 2012	NOMBRE D'INSTRUMENTS DE RATIFICATION, D'ACCEPTATION, D'APPROBATION OU D'ADHÉSION ENCORE NÉCESSAIRES
Convention de Vienne sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel. Vienne, 14 mars 1975	Parties: 34	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 1
Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. <i>Vienne, 17 avril 1991</i>	Parties: 4	Encore nécessaire: Ratification/Acceptation/ Approbation/Adhésion: 1
Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux. New York, 23 novembre 2005	Parties: 2	Encore nécessaire: Ratification/Acceptation/ Approbation/Adhésion: 1
Accord relatif aux engins spéciaux pour les transports des denrées périssables et à leur utilisation pour les transports internationaux de certaines de ces denrées. Genève, 15 janvier 1962	Parties: 4	Encore nécessaire: Signature définitive/Adhésion: 1

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST IMMINENTE	ÉTAT AU 18 AVRIL 2012	NOMBRE D'INSTRUMENTS DE RATIFICATION, D'ACCEPTATION, D'APPROBATION OU D'ADHÉSION ENCORE NÉCESSAIRES
Accord relatif à la signalisation des chantiers, portant modification de l'Accord européen du 16 septembre 1950 complétant la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière. <i>Genève, 16 décembre 1955</i>	Parties: 13	Encore nécessaire: Signature définitive/Adhésion: 1
Convention relative à la limitation de la responsabilité de propriétaires de bateaux de navigation intérieure. <i>Genève</i> , 1 mars 1973	Partie: 1	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 2
Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure. <i>Genève</i> , 6 février 1976	Partie: 1	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 2
Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Madrid, 13 décembre 1979	Parties: 8	Encore nécessaire: Ratification/Acceptation/ Adhésion: 2
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. <i>New York, 10</i> <i>décembre 2008</i>	Parties: 8	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 2
Protocole à la Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure. <i>Genève</i> , 5 juillet 1978	Partie: 0	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 3

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST IMMINENTE	ÉTAT AU 18 AVRIL 2012	NOMBRE D'INSTRUMENTS DE RATIFICATION, D'ACCEPTATION, D'APPROBATION OU D'ADHÉSION ENCORE NÉCESSAIRES
Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international. New York, 12 décembre 2001	Partie: 1	Encore nécessaire: Ratification/ Acceptation/ Approbation/Adhésion: 4
Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route. <i>Genève</i> , 5 juillet 1978	Partie: 1	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 4
Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure. Genève, 10 octobre 1989	Partie: 1	Encore nécessaire: Ratification/Acceptation/ Approbation/Adhésion: 4
Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux. New York, 9 décembre 1988	Parties: 5	Encore nécessaire: Ratification/Adhésion: 5
Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS. <i>Genève</i> , <i>9 février</i> 2006	Partie: 0	Encore nécessaire: Signature définitive/ Ratification: 5
Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Madrid, 28 novembre 2003	Parties: 21	Encore nécessaire: Ratification/Acceptation/ Approbation/Adhésion: 4

TRAITÉS QUI SONT OUVERTS À LA SIGNATURE

La liste ci-dessous est celle des traités qui sont actuellement ouverts à la signature.

La signature simple (signature sous réserve de ratification) est autorisée dans la plupart des traités multilatéraux pour une période de temps déterminée, même si certains traités multilatéraux restent indéfiniment ouverts à la signature. Par la signature, l'État n'exprime pas son consentement à être lié par le traité, qui ne se produit pas tant que l'État n'a pas ratifié, accepté ou approuvé le traité. La signature signifie qu'un État est tenu, en toute bonne foi, de s'abstenir d'actes qui sont contraires à l'objet et au but du traité (article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969).

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL QUI SONT OUVERTS À LA SIGNATURE

- 1. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966
- 2. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 10 décembre 2008
- 3. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- 4. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- 5. Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. New York, 30 novembre 1973
- 6. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 Décembre 1979
- 7. Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999
- 8. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984
- 9. Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002
- 10. Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989
- 11. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000
- 12. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000
- 13. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. New York, 19 décembre 2011
- 14. Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989
- 15. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990
- 16. Accord portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Madrid, 24 juillet 1992
- 17. Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
- 18. Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006

- 19. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006
- 20. Statuts du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 1 avril 1982
- 21. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer. New York, 11 décembre 2008
- 22. Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends. Genève, 29 avril 1958
- 23. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996
- 24. Convention relative à l'assistance alimentaire. Londres, 25 avril 2012



28



TRAITÉS MULTILATÉRAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(en date du 15 mai 2012)1

CHAPITRE I. CHARTE DES NATIONS UNIES ET STATUT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

- 1. Charte des Nations Unies. San Francisco, 26 juin 1945
- 2. Déclarations d'acceptation des obligations contenues dans la Charte des Nations Unies
- 3. Statut de la Cour internationale de Justice
- 4. Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour
- 5.a. Amendements aux Articles 23, 27 et 61 de la Charte des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans les résolutions 1991 A et B (XVIII) du 17 décembre 1963. New York, 17 décembre 1963
- 5.b. Amendement à l'Article 109 de la Charte des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2101 (XX) du 20 décembre 1965. New York, 20 décembre 1965
- **5.c.** Amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971. New York, 20 décembre 1971

CHAPITRE II. RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

1. Acte général révisé pour le Règlement pacifique des différends internationaux. New York, 28 avril 1949

CHAPITRE III. Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc.

- 1. Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. New York, 13 février 1946
- 2. Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. New York, 21 novembre 1947 et annexes
- 3. Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Vienne, 18 avril 1961
- 4. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant l'acquisition de la nationalité. Vienne, 18 avril 1961

- 5. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends. Vienne, 18 avril 1961
- **6.** Convention de Vienne sur les relations consulaires. Vienne, 24 avril 1963
- 7. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant l'acquisition de la nationalité. Vienne, 24 avril 1963
- Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends. Vienne, 24 avril 1963
- 9. Convention sur les missions spéciales. New York, 8 décembre 1969
- 10. Protocole de signature facultative à la Convention sur les missions spéciales concernant le règlement obligatoire des différends. New York, 8 décembre 1969
- 11. Convention de Vienne sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel. Vienne, 14 mars 1975
- 12. Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État. Vienne, 8 avril 1983
- 13. Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens. New York, 2 décembre 2004

CHAPITRE IV. Droits de l'Homme

- 1. Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. New York, 9 décembre 1948
- 2. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966
- **2.a.** Amendement à l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 15 janvier 1992
- 3. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966
- **3.a.** Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 10 décembre 2008
- 4. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- 5. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
- 6. Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. New York, 26 novembre 1968
- 7. Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. New York, 30 novembre 1973
- **8.** Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 Décembre 1979
- **8.a.** Amendement au premier paragraphe de l'article 20 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 22 décembre 1995

¹ Les numéros assignés aux traités dans cette liste sont les mêmes que ceux en usage dans la Collection des traités des Nations Unies à http://treaties.un.org

- **8.b.** Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999
- 9. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984
- **9.a.** Amendements au paragraphe 7 de l'article 17 et au paragraphe 5) de l'article 18 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants. New York, 8 septembre 1992
- **9.b.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002
- **10.** Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. New York, 10 décembre 1985
- 11. Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989
- **11.a.** Amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 12 décembre 1995
- **11.b.** Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000
- 11.c. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000
- **11.d.** Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. New York, 19 décembre 2011
- **12.** Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989
- 13. Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
- **14.** Accord portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Madrid, 24 juillet 1992
- 15. Convention on the Rights of Persons with Disabilities. New York, 13 December 2006
- **15.a.** Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
- **16.** Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006

CHAPITRE V. RÉFUGIÉS ET APATRIDES

- 1. Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés. New York, 15 décembre 1946
- 2. Convention relative au statut des réfugiés. Genève, 28 juillet 1951
- 3. Convention relative au statut des apatrides. New York, 28 septembre 1954
- 4. Convention sur la réduction des cas d'apatridie. New York, 30 août 1961
- 5. Protocole relatif au statut des réfugiés. New York, 31 janvier 1967

CHAPITRE VI. STUPÉFIANTS ET SUBSTANCES PSYCHOTROPES

- 1. Protocole amendant les Accords, Conventions et Protocoles sur les stupéfiants conclus à La Haye le 23 janvier 1912, à Genève le 11 février 1925 et le 19 février 1925 et le 13 juillet 1931, à Bangkok le 27 novembre 1931 et à Genève le 26 juin 1936. Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- 2. Convention internationale de l'opium. La Haye, 23 janvier 1912
- 3. Accord concernant la suppression de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé. Genève, 11 février 1925 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- 4. Accord relatif à la suppression de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage de l'opium préparé. Genève, 11 février 1925
- 5. Convention internationale de l'opium. Genève, 19 février 1925 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **6.a.** Convention internationale de l'opium. Genève, 19 février 1925
- **6.b.** Protocole. Genève, 19 février 1925
- 7. Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants. Genève, 13 juillet 1931 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **8.a.** Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants. Genève, 13 juillet 1931
- **8.b.** Protocole de signature. Genève, 13 juillet 1931
- 9. Accord relatif à la suppression de l'habitude de fumer l'opium. Bangkok, 27 novembre 1931 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **10.** Accord relatif à la suppression de l'habitude de fumer l'opium. Bangkok, 27 novembre 1931
- 11. Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles. Genève, 26 juin 1936 et Lake Success (New York), 11 décembre 1946
- **12.a.** Convention de 1936 pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles. Genève, 26 juin 1936
- 12.b. Protocole de signature. Genève, 26 juin 1936
- 13. Protocole plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 11 décembre 1946. Paris, 19 novembre 1948
- 14. Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium. New York, 23 juin 1953
- 15. Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 30 mars 1961
- 16. Convention sur les substances psychotropes. Vienne, 21 février 1971
- 17. Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Genève, 25 mars 1972

- **18.** Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. New York, 8 août 1975
- 19. Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Vienne, 20 décembre 1988

CHAPITRE VII. Traite des êtres humains

- 1. Protocole signé à Lake Success (New-York) le 12 novembre 1947, amendant la Convention pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, et la Convention pour la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève le 11 octobre 1933. Lake Success (New York), 12 novembre 1947
- 2. Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants, conclue à Genève le 30 septembre 1921, sous sa forme amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 12 novembre 1947. Lake Success, 12 novembre 1947
- Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants.
 Genève, 30 septembre 1921
- 4. Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures, conclue à Genève, le 11 octobre 1933, sous sa forme amendée par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 12 novembre 1947. Lake Success, 12 novembre 1947
- 5. Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures. Genève, 11 octobre 1933
- 6. Protocole amendant l'Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de traite des blanches, signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- 7. Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de "Traite des Blanches," signé à Paris le 18 mai 1904, et amendé par le Protocole signé à Lake Success (New York), le 4 mai 1949. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- **8.** Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de «Traite des Blanches». Paris, 18 mai 1904
- 9. Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910, et amendée par le Protocole signé à Lake Success (New York), le 4 mai 1949. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- **10.** Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches. Paris, 4 mai 1910
- **11.a.** Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Lake Success (New York), 21 mars 1950
- **11.b.** Protocole de clôture de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Lake Success (New York), 21 mars 1950

CHAPITRE VIII. PUBLICATIONS OBSCÈNES

- Protocole amendant la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, conclue à Genève le 12 septembre 1923. Lake Success (New York), 12 novembre 1947
- 2. Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, conclue à Genève le 12 septembre 1923, et amendée par le Protocole signé à Lake Success (New York) le 12 novembre 1947. New York, 12 novembre 1947
- 3. Convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes. Genève, 12 septembre 1923
- 4. Protocole amendant l'Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris, le 4 mai 1910. Lake Success (New York), 4 mai 1949
- Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris le 4 mai 1910, et amendé par le Protocole signé à Lake Success, New York, le 4 mai 1949. New York, 4 mai 1949
- **6.** Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes. Paris, 4 mai 1910

CHAPITRE IX. SANTÉ

- 1. Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. New York, 22 juillet 1946
- **1.a.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 28 mai 1959
- **1.b.** Amendement à l'article 7 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 20 mai 1965
- **1.c.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 23 mai 1967
- **1.d.** Amendements aux articles 34 et 55 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 22 mai 1973
- **1.e.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 17 mai 1976
- **1.f.** Amendement à l'article 74 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 18 mai 1978
- **1.g.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution mondiale de la santé. Genève, 12 mai 1986
- **1.h.** Amendements aux articles 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Genève, 16 mai 1998
- 2. Protocole relatif à l'Office international d'hygiène publique 1946. New York, 22 juillet 1946
- 3. Accord portant création du Centre International du Vaccin. New York, 28 octobre 1996
- 4. Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Genève, 21 mai 2003

CHAPITRE X. COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

- 1.a. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, 30 octobre 1947
- **1.b.** Charte de la Havane instituant une Organisation internationale du Commerce. La Havane, 24 mars 1948
- 1.c. Accord concernant l'application de la clause de la nation la plus favorisée aux zones de l'Allemagne occidentale soumises à l'occupation militaire. Genève, 14 septembre 1948
- **1.d.** Mémorandum d'Accord portant application aux secteurs ouest de Berlin de l'Accord relatif au traitement général de la nation la plus favorisée concernant les zones d'occupation militaire de l'Allemagne occidentale. Annecy, 13 août 1949
- Accord portant création de la Banque africaine de développement. Khartoum, 4 août 1963
- **2.a.** Amendements à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement. Abidjan, 17 mai 1979
- **2.b.** Accord portant création de la Banque africaine de développement en date à Khartoum du 4 août 1963 tel qu'amendé par la résolution 05-79 adopté par le Conseil des gouverneurs le 17 mai 1979. Lusaka, 7 mai 1982
- Convention relative au commerce de transit des États sans littoral. New York, 8 juillet 1965
- 4. Accord portant création de la Banque asiatique de développement. Manille, 4 décembre 1965
- Protocole d'association en vue de la création d'une Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. Accra, 4 mai 1967
- 6. Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes. Kingston, 18 octobre 1969
- Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises.
 New York, 14 juin 1974
- **7.a.** Protocole modifiant la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises. Vienne, 11 avril 1980
- **7.b.** Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée par le Protocole du 11 avril 1980. New York, 14 juin 1974
- **8.** Accord portant création du Fonds international de développement agricole. Rome, 13 juin 1976
- 9. Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Vienne, 8 avril 1979
- 10. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Vienne, 11 avril 1980
- 11. Statuts du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 1 avril 1982
- 11.a. Amendements aux Statuts du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique. Kuala Lumpur, 16 juillet 1998

- 12. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux. New York, 9 décembre 1988
- 3. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international. Vienne, 17 avril 1991
- 14. Accord portant création du Centre Sud. Genève, 1 septembre 1994
- Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by. New York, 11 décembre 1995
- **16.** Accord portant création de la Banque pour la coopération économique et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Caire, 28 août 1996
- 17. Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international. New York, 12 décembre 2001
- **18.** Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux. New York, 23 novembre 2005
- **19.** Accord multilatéral pour l'établissement d'un groupe international de réflexion pour les pays en développement. New York, 24 septembre 2010

CHAPITRE XI. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

A. Questions douanières

- 1. Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 16 juin 1949
- 2. Protocol additionnel à l'Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 16 juin 1949
- 3. Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application provisoire des projets de conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route concernant le transport international des marchandises au moyen de containers sous le régime du carnet TIR. Genève, 11 mars 1950
- 4. Protocole additionnel portant modification de certaines dispositions de l'Accord relatif à l'application Provisoire des projets de Conventions internationales douanières sur le tourisme, sur les véhicules routiers commerciaux et sur le transport international des marchandises par la route. Genève, 28 novembre 1952

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- 5. Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire. Genève, 7 novembre 1952
- 6. Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme. New York, 4 juin 1954
- 7. Protocole additionnel à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme, relatif à l'importation de documents et de matériel de propagande touristique. New York, 4 juin 1954

- 8. Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés. New York, 4 juin 1954
- 9. Convention douanière relative aux containers. Genève, 18 mai 1956
- 10. Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux. Genève, 18 mai 1956
- 11. Convention douanière relative à l'importation temporaire pour usage privé des embarcations de plaisance et des aéronefs. Genève, 18 mai 1956
- **12.** Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP. Genève, 15 janvier 1958
- 13. Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Genève, 15 janvier 1959
- **14.** Convention européenne relative au régime douanier des palettes utilisées dans les transports internationaux. Genève, 9 décembre 1960
- 15. Convention douanière relative aux conteneurs, 1972. Genève, 2 décembre 1972
- **16.** Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Genève, 14 novembre 1975
- 17. Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. Genève, 21 octobre 1982
- 18. Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool. Genève, 21 janvier 1994

B. Circulation routière

- 1. Convention sur la circulation routière. Genève, 19 septembre 1949
- **2.** Protocole relatif aux pays ou territoires présentement occupés. Genève, 19 septembre 1949
- **3.** Protocole relatif à la signalisation routière. Genève, 19 septembre 1949
- 4. Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière de 1949. Genève, 16 septembre 1950
- 5. Accord européen portant application de l'article 3 de l'annexe 7 de la Convention sur la circulation routière de 1949 concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines routes des Parties contractantes. Genève, 16 septembre 1950
- **6.** Accord européen portant application de l'article 23 de la Convention sur la circulation routière de 1949 concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines routes des Parties contractantes. Genève, 16 septembre 1950
- 7. Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international. Genève, 16 septembre 1950
- **8.** Accord général portant réglementation économique des transports routiers internationaux
- **8.a.** Protocole additionnel. Genève, 17 mars 1954

- 8.b. Protocole de signature. Genève, 17 mars 1954
- **8.c.** Protocole relatif à l'adoption de l'annexe C.1 au Cahier des charges annexé à l'Accord général portant règlementation économique des transports routiers internationaux. Genève, 1 juillet 1954
- 9. Accord relatif à la signalisation des chantiers portant modification de l'Accord européen du 16 septembre 1950 complétant la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière. Genève, 16 décembre 1955
- Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale. Genève, 18 mai 1956
- 11. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). Genève, 19 mai 1956
- 11.a. Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). Genève, 5 juillet 1978
- 11.b. Protocole additionnel à la Convention relative au Contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique. Genève, 20 février 2008
- 12. Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises. Genève, 14 décembre 1956
- 13. Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs. Genève, 14 décembre 1956
- 14. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Genève, 30 septembre 1957
- **14.a.** Protocole portant amendement de l'article 14, paragraphe 3, de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). New York, 21 août 1975
- 14.b. Protocole portant amendement des articles 1 a, 14 1) et 14 3) b de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Genève, 28 octobre 1993
- 15. Accord européen relatif aux marques routières. Genève, 13 décembre 1957
- 16. Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions. Genève, 20 mars 1958

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- 17. Accord relatif aux engins spéciaux pour le transport des denrées périssables et à leur utilisation pour les transports internationaux de certaines de ces denrées. Genève, 15 janvier 1962
- **18.** Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR). Genève, 19 janvier 1962
- **19.** Convention sur la circulation routière. Vienne, 8 novembre 1968
- 20. Convention sur la signalisation routière. Vienne, 8 novembre 1968

- 21. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR). Genève, 1 juillet 1970
- **22.** Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP). Genève, 1 septembre 1970
- 23. Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière. Genève, 1 mai 1971
- **24.** Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968. Genève, 1 mai 1971
- **25.** Protocole sur les marques routières, additionnel à l'Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968. Genève, 1 mars 1973
- **26.** Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR). Genève, 1 mars 1973
- **26.a.** Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR). Genève, 5 juillet 1978
- 27. Accord sur les exigences minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (APC). Genève, 1 avril 1975
- **28.** Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR). Genève, 15 novembre 1975
- **28.a.** Amendements à l'article 9 de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR). Genève, 29 mars 2007
- **29.** Accord intergouvernemental portant création d'une carte interafricaine d'assurance de responsabilité civile automobile. New York, 1 octobre 1978
- 30. Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD). Genève, 10 octobre 1989
- 31. Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles. Vienne, 13 novembre 1997
- **31.1.** Règlement No 1. "Prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne la protection de l'environnement." Genève, 14 décembre 2001
- **32.** Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues. Genève, 25 juin 1998
- 33. Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe. Beyrouth, 10 mai 2001
- 34. Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique. Bangkok, 18 novembre 2003

C. Transports par voie ferrée

- 1. Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée. Genève, 10 janvier 1952
- 2. Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux marchandises transportées par voie ferrée. Genève, 10 janvier 1952
- 3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). Genève, 31 mai 1985
- 4. Accord sur le Réseau Ferroviaire International du Mashreq Arabe. Beyrouth, 14 avril 2003
- 5. Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique. Jakarta, 12 avril 2006
- 6. Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS. Genève, 9 février 2006

D. Transports par voie d'eaux

- 1. Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation Intérieure (CLN). Genève, 1 mars 1973
- **1.a.** Protocole à la Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure (CLN). Genève, 5 juillet 1978
- 2. Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN). Genève, 6 février 1976
- **2.a.** Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN). Genève, 5 juillet 1978
- 3. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978. Hambourg, 31 mars 1978
- 4. Convention internationale de 1993 sur les privilèges et hypothèques maritimes. Genève, 6 mai 1993
- 5. Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN). Genève, 19 janvier 1996

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- **6.** Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN). Genève, 26 mai 2000
- 7. Mémorandum d'Accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Mashreq arabe. Damas, 9 mai 2005
- **8.** Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer. New York, 11 décembre 2008

E. Transport multimodal

- Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises. Genève, 24 mai 1980
- Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC). Genève, 1 février 1991
- 2.a. Protocole à l'Accord européen de 1991 sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable. Genève, 17 janvier 1997

CHAPITRE XII. Navigation

- Convention portant création de l'Organisation maritime internationale. Genève, 6 mars 1948
- 1.a. Amendements aux articles 17 et 18 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 15 septembre 1964
- 1.b. Amendement à l'article 28 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 28 septembre 1965
- 1.c. Amendements aux articles 10, 16, 17, 18, 20, 28, 31 et 32 de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 17 octobre 1974
- 1.d. Amendements au titre et aux dispositions de la Convention relative à la création de l'Organisation maritime internationale. Londres, 14 novembre 1975 et 9 novembre 1977
- 1.e. Amendements à la Convention relative à la création de l'Organisation maritime

- 25 janvier 1965
- Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure. Genève, 15 février 1966
- Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes. Genève, 6 avril 1974

- Convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires. Genève, 7 février 1986
- Convention internationale de 1999 sur la saisie conservatoire des navires. Genève, 12 mars 1999

CHAPITRE XIII. STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

- Protocole amendant la Convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève le 14 décembre 1928. Paris, 9 décembre 1948
- Convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève le 14 décembre 1928, amendée par le Protocole signé à Paris le 9 décembre 1948. Paris, 9 décembre 1948
- 3.a. Convention internationale concernant les statistiques économiques. Genève, 14 décembre 1928
- **3.b.** Protocole. Genève, 14 décembre 1928

CHAPITRE XIV. QUESTIONS DE CARACTÈRE ÉDUCATIF ET **CULTUREL**

Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel. Lake Success (New York), 15 juillet 1949

- international pour le génie génétique et la biotechnologie. Vienne, 4 avril 1984
- **7.b.** Amendements aux articles 6 6) et 7 1) des Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Trieste, 3 décembre 1996
- 7.c. Protocole relatif aux Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, établissant le Siège du Centre. Trieste, 24 octobre 2007

CHAPITRE XV. DÉCLARATION DE DÉCÈS DE PERSONNES DISPARUES

- 1. Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. Lake Success (New York), 6 avril 1950
- 2. Protocole portant prolongation de la validité de la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. New York, 16 janvier 1957
- 3. Protocole prorogeant à nouveau la validité de la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues. New York, 15 janvier 1967

CHAPITRE XVI. CONDITIONS DE LA FEMME

- 1. Convention sur les droits politiques de la femme. New York, 31 mars 1953
- 2. Convention sur la nationalité de la femme mariée. New York, 20 février 1957
- 3. Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. New York, 10 décembre 1962

CHAPITRE XVII. LIBERTÉ D'INFORMATION

1. Convention relative au droit international de rectification. New York, 31 mars 1953

CHAPITRE XVIII. QUESTIONS PÉNALES

- 1. Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage, signée à Genève le 25 septembre 1926. New York, 7 décembre 1953
- 2. Convention relative à l'esclavage, signée à Genève le 25 septembre 1926 et amendée par le Protocole. New York, 7 décembre 1953
- 3. Convention relative à l'esclavage. Genève, 25 septembre 1926
- 4. Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Genève, 7 septembre 1956
- 5. Convention internationale contre la prise d'otages. New York, 17 décembre 1979
- **6.** Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. New York, 4 décembre 1989
- 7. Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. New York, 14 décembre 1973
- **8.** Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. New York, 9 décembre 1994
- **8.a.** Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. New York, 8 décembre 2005
- **9.** Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. New York, 15 décembre 1997

- 10. Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Rome, 17 juillet 1998
- 10.a. Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Kampala, 10 juin 2010
- **10.b.** Amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatif au crime d'agression. Kampala, 11 juin 2010
- 11. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. New York, 9 décembre 1999
- **12.** Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 15 novembre 2000
- 12.a. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. New York, 15 novembre 2000
- **12.b.** Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 15 novembre 2000
- 12.c. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 31 mai 2001
- 13. Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale. New York, 9 septembre 2002
- 14. Convention des Nations Unies contre la Corruption. New York, 31 octobre 2003
- **15.** Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. New York, 13 avril 2005

CHAPITRE XIX. PRODUITS PRIMAIRES

- 1. Accord international sur l'huile d'olive, 1956. Genève, 17 octobre 1955 et New York, 15 novembre 1955
- 2. Protocole modifiant l'Accord international de 1956 sur l'huile d'olive. Genève, 31 mars 1958 et 3 avril 1958
- 3. Accord international sur l'huile d'olive, 1956, tel qu'amendé par le Protocole de 3 avril 1958. Genève, 3 avril 1958
- 4. Accord international de 1962 sur le café. New York, 28 septembre 1962
- 5. Accord international de 1968 sur le café. New York, 18 et 31 mars 1968
- 5.a. Prorogation avec modifications de l'Accord international de 1968 sur le café approuvé par le Conseil international du café dans la résolution no 264 du 14 avril 1973. 14 avril 1973
- **5.b.** Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé avec modifications par le Conseil international du café dans sa Résolution no 264 du 14 avril 1973. 14 avril 1973
- **5.c.** Protocole pour le maintien en vigueur de l'Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé. Londres, 26 septembre 1974

- **5.d.** Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé par le Protocole du 26 septembre 1974. 26 septembre 1975
- **6.** Accord international de 1968 sur le sucre. New York, 3 et 24 décembre 1968
- Accord instituant la Communauté asiatique de la noix de coco. Bangkok, 12 décembre 1968
- 8. Accord instituant la Communauté internationale du poivre. Bangkok, 16 avril 1971
- **9.** Accord international de 1972 sur le cacao. Genève, 21 octobre 1972
- 10. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 13 octobre 1973
- 10.a. Prorogation de l'Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 30 septembre 1975
- 10.b. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 30 septembre 1975
- 10.c. Deuxième Accord international de 1973 sur le sucre, tel que prorogé. Genève, 18 juin 1976
- 10.d. Accord international de 1973 sur le sucre. Genève, 18 juin 1976
- **10.e.** Troisième prorogation de l'Accord international de 1973 sur le sucre, tel que prorogé. Genève, 31 août 1977
- 11. Accord établissant le Fonds asiatique pour le commerce du riz. Bangkok, 16 mars 1973
- 12. Protocole pour le maintien en vigueur de l'Accord international de 1968 sur le café, tel que prorogé. Londres, 26 septembre 1974
- 13. Cinquième Accord international de 1975 sur l'étain. Genève, 21 juin 1975
- 14. Accord international de 1975 sur le cacao. Genève, 20 octobre 1975
- 15. Accord international de 1976 sur le café. Londres, 3 décembre 1975
- 15.a. Prorogation de l'Accord de 1976 sur le café. Londres, 25 septembre 1981
- 15.b. Accord international de 1976 sur le café, tel que prorogé. Londres, 25 septembre 1981
- 16. Accord établissant l'Association internationale de promotion du thé. Genève, 31 mars 1977
- 17. Accord portant création du Centre de recherche-développement de l'étain pour l'Asie du Sud-Est. Bangkok, 28 avril 1977
- **18.** Accord international de 1977 sur le sucre. Genève, 7 octobre 1977
- **18.a.** Prorogation de l'Accord international de 1977 sur le sucre. Washington, 20 novembre 1981 et 21 mai 1982
- 18.b. Prorogation de l'Accord international de 1977 sur le sucre. Genève, 21 mai 1982
- 19. Accord établissant l'Office international des bois tropicaux. Genève, 9 novembre 1977
- 20. Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel. Genève, 6 octobre 1979
- **21.** Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Genève, 27 juin 1980
- 22. Accord international de 1980 sur le cacao. Genève, 19 novembre 1980
- 23. Sixième Accord international sur l'étain. Genève, 26 juin 1981
- 24. Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute. Genève, 1 octobre 1982

- 25. Accord international de 1983 sur le café. New York, 16 septembre 1982
- 25.a. Prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café. Londres, 3 juillet 1989
- 25.b. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 16 septembre 1982
- **25.c.** Deuxième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 28 septembre 1990
- 25.d. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 16 septembre 1982
- **25.e.** Troisième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 27 septembre 1991
- 25.f. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 1 octobre 1992
- **25.g.** Quatrième prorogation de l'Accord international de 1983 sur le café, tel que modifié. Londres, 1 octobre 1993
- 25.h. Accord international de 1983 sur le café. Londres, 1 octobre 1993
- 26. Accord international de 1983 sur les bois tropicaux. Genève, 18 novembre 1983
- 27. Accord international de 1984 sur le sucre. Genève, 5 juillet 1984
- 28.a. Convention sur le commerce du blé de 1986. Londres, 14 mars 1986
- 28.b. Convention relative à l'aide alimentaire de 1986. Londres, 13 mars 1986
- 29. Statuts du Groupe d'étude international du nickel. Genève, 2 mai 1986
- **30.** Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table. Genève, 1 juillet 1986
- **30.a.** Protocole de 1993 portant reconduction de l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table. Genève, 10 mars 1993
- **30.b.** Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et reconduit en 1993. Genève, 1 juillet 1986
- 31. Accord international de 1986 sur le cacao. Genève, 25 juillet 1986
- 32. Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel. Genève, 20 mars 1987
- **33.** Accord international de 1987 sur le sucre. Londres, 11 septembre 1987
- 34. Statuts du Groupe d'étude international de l'étain. New York, 7 avril 1989
- 35. Statuts du Groupe d'étude international du cuivre. Genève, 24 février 1989
- 36. Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute. Genève, 3 novembre 1989

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

45

- 37. Accord international de 1992 sur le sucre. Genève, 20 mars 1992
- **38.** Accord international de 1993 sur le cacao. Genève, 16 juillet 1993
- **39.** Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Genève, 26 janvier 1994
- **40.** Accord international de 1994 sur le café. Londres, 30 mars 1994
- **40.a.** Accord international de 1994 sur le café, tel que prorogé jusqu'au 30 septembre 2001, avec modifications, par la résolution no 384 adoptée par le Conseil international du café à Londres le 21 juillet 1999. Londres, 30 mars 1994
- **41.a.** Convention sur le commerce des céréales de 1995. Londres, 7 décembre 1994
- 41.b. Convention relative à l'aide alimentaire de 1995. Londres, 5 décembre 1994

- 41.c. Convention relative à l'aide alimentaire de 1999. Londres, 13 avril 1999
- **42.** Accord international de 1994 sur le caoutchouc naturel. Genève, 17 février 1995
- 43. Accord international de 2001 sur le café. Londres, 28 septembre 2000
- 44. Accord international de 2001 sur le cacao. Genève, 2 mars 2001
- **45.** Accord portant mandat du groupe d'étude international du Jute, 2001. Genève, 13 mars 2001
- **46.** Accord international de 2006 sur les bois tropicaux. Genève, 27 janvier 2006
- 47. Accord international sur le cacao, 2010. Genève, 25 juin 2010
- **48.** Convention relative à l'assistance alimentaire. Londres, 25 avril 2012

CHAPITRE XX. OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

1. Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger. New York, 20 juin 1956

CHAPITRE XXI. Droit de la mer

- 1. Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë. Genève, 29 avril 1958
- 2. Convention sur la haute mer. Genève, 29 avril 1958
- Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Genève, 29 avril 1958
- **4.** Convention sur le plateau continental. Genève, 29 avril 1958
- 5. Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends. Genève, 29 avril 1958
- 6. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Montego Bay, 10 décembre 1982
- **6.a.** Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. New York, 28 juillet 1994
- 7. Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. New York, 4 août 1995
- **8.** Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer. New York, 23 mai 1997
- Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité internationale des fonds marins.
 Kingston, 27 mars 1998

CHAPITRE XXII. ARBITRAGE COMMERCIAL

- 1. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. New York, 10 juin 1958
- 2. Convention européenne sur l'arbitrage commercial international. Genève, 21 avril 1961

CHAPITRE XXIII. DROIT DES TRAITÉS

- 1. Convention de Vienne sur le droit des traités. Vienne, 23 mai 1969
- 2. Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités. Vienne, 23 août 1978
- 3. Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales. Vienne, 21 mars 1986

CHAPITRE XXIV. Espace extra-atmosphérique

- 1. Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. New York, 12 novembre 1974
- 2. Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. New York, 5 décembre 1979

CHAPITRE XXV. Télécommunications

- 1. Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Bruxelles, 21 mai 1974
- 2. Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 27 mars 1976
- **2.a.** Amendement au paragraphe 2 a de l'article 11 des Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Bangkok, 13 novembre 1981
- **2.b.** Amendements au paragraphe 5 de l'article 3 et paragraphe 8 de l'article 9 des Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. Colombo, 29 novembre 1991
- **2.c.** Amendements aux Statuts de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique. New Delhi, 23 octobre 2002
- 3. Accord portant création de l'Institut pour l'Asie et le Pacifique en vue du développement de la radiodiffusion. Kuala Lumpur, 12 août 1977
- **3.a.** Amendements à l'Accord portant création de l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique. Islamabad, 21 juillet 1999
- 4. Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Tampere, 18 juin 1998

CHAPITRE XXVI. DÉSARMEMENT

- 1. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. New York, 10 décembre 1976
- 2. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III). Genève, 10 octobre 1980

- **2.a.** Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes). Vienne, 13 octobre 1995
- **2.b.** Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Genève, 3 mai 1996
- **2.c.** Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Genève, 21 décembre 2001
- **2.d.** Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V). Genève, 28 novembre 2003
- 3. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Genève, 3 septembre 1992
- 4. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996
- 5. Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Oslo, 18 septembre 1997
- **6.** Convention sur les armes à sous-munitions. Dublin, 30 mai 2008
- 7. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Kinshasa, 30 avril 2010

CHAPITRE XXVII. ENVIRONNEMENT

- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Genève, 13 novembre 1979
- 1.a. Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP). Genève, 28 septembre 1984
- **1.b.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 pour cent. Helsinki, 8 juillet 1985
- 1.c. Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières. Sofia, 31 octobre 1988
- **1.d.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions organiques volatiles ou leurs flux transfrontières. Genève, 18 novembre 1991

- **1.e.** Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre. Oslo, 14 juin 1994
- **1.f.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux métaux lourds. Aarhus, 24 juin 1998
- **1.g.** Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants. Aarhus, 24 juin 1998
- **1.h.** Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. Göteborg, 30 novembre 1999
- 1.i. Amendements au texte et aux annexes I, II, III, IV, VI et VIII au Protocole de 1998 sur les polluants organiques persistants. Genève, 18 décembre 2009
- **1.j.** Amendements aux annexes I et II au Protocole de 1998 sur les polluants organiques persistants. Genève, 18 décembre 2009
- 2. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Vienne, 22 mars 1985
- **2.a.** Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Montréal, 16 septembre 1987
- **2.b.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Londres, 29 juin 1990
- **2.c.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Copenhague, 25 novembre 1992
- **2.d.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté par la neuvième réunion des Parties. Montréal, 17 septembre 1997
- **2.e.** Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Beijing, 3 décembre 1999
- 3. Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Bâle, 22 mars 1989
- **3.a.** Amendement à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Genève, 22 septembre 1995
- **3b.** Protocole de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux. Bâle, 10 décembre 1999
- 4. Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Espoo, 25 février 1991
- **4.a.** Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Sofia, 27 février 2001
- **4.b.** Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Kiev, 21 mai 2003
- **4.c.** Amendement à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Cavtat, 4 juin 2004

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2012: RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

- 5. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Helsinki, 17 mars 1992
- **5.a.** Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Londres, 17 juin 1999
- **5.b.** Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Madrid, 28 novembre 2003
- **6.** Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Helsinki, 17 mars 1992
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. New York, 9 mai 1992
- **7.a.** Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Kyoto, 11 décembre 1997
- **7.b.** Amendement à l'Annexe B du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nairobi, 17 novembre 2006
- 8. Convention sur la diversité biologique. Rio de Janeiro, 5 juin 1992
- **8.a.** Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Montréal, 29 janvier 2000
- **8.b.** Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Nagoya, 29 octobre 2010
- **8.c.** Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Nagoya, 15 octobre 2010
- 9. Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord. New York, 17 mars 1992
- **9.a.** Amendement à l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord. Esbjerg, 22 août 2003
- 10. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Paris, 14 octobre 1994
- 11. Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Lusaka, 8 septembre 1994
- 12. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. New York, 21 mai 1997
- 13. Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Aarhus, 25 juin 1998
- 13.a. Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Kiev, 21 mai 2003
- 13.b. Amendement à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Almaty, 27 mai 2005

- 14. Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international. Rotterdam, 10 septembre 1998
- 15. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Stockholm, 22 mai 2001
- 16. Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, se rapportant à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à la Convention de 1992 sur les effets transfrontières des accidents industriels. Kiev, 21 mai 2003

CHAPITRE XXVIII. QUESTIONS FISCALES

- 1. Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Madrid, 13 décembre 1979
- **1.a.** Protocole additionnel à la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Madrid, 13 décembre 1979

CHAPITRE XXIX. Questions diverses

1. Accord sur les questions de succession. Vienne, 29 juin 2001



TRAITÉS MULTILATÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

- Convention internationale concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix. Genève, 23 septembre 1936
- 2. Protocole spécial relatif à l'apatridie. La Haye, 12 avril 1930
- 3. Protocole relatif à un cas d'apatridie. La Haye, 12 avril 1930
- 4. Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité. La Haye, 12 avril 1930

TRAITÉS MULTILATÉRAUX DÉPOSÉS AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

51

- Protocole relatif aux obligations militaires dans certains cas de double nationalité.
 La Haye, 12 avril 1930
- **6.** Protocole relatif aux clauses d'arbitrage. Genève, 24 septembre 1923
- 7. Convention pour l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Genève, 26 septembre 1927
- 8. Convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de lettres de change et de billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- Convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de chèques. Genève, 19 mars 1931

- **10.** Convention portant loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- 11. Convention portant loi uniforme sur les chèques. Genève, 19 mars 1931
- **12.** Convention relative au droit de timbre en matière de lettres de change et de billets à ordre. Genève, 7 juin 1930
- 13. Convention relative au droit de timbre en matière de chèques. Genève, 19 mars 1931
- 14.a. Convention internationale pour la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- **14.b.** Protocole à la Convention internationale pour la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- 15. Protocole facultatif concernant la répression du faux monnayage. Genève, 20 avril 1929
- **16.** Convention et Statut sur la liberté du transit. Barcelone, 20 avril 1921
- 17. Convention et Statut sur le régime des voies navigables d'intérêt international. Barcelone, 20 avril 1921
- **18.** Protocole additionnel à la Convention sur le régime des voies navigables d'intérêt international. Barcelone, 20 avril 1921
- 19. Déclaration portant reconnaissance du droit au pavillon des États dépourvus de littoral maritime. Barcelone, 20 avril 1921
- **20.** Convention et Statut sur le régime international des ports maritimes. Genève, 9 décembre 1923
- 21. Convention sur le régime fiscal des véhicules automobiles étrangers. Genève, 30 mars 1931
- **22.** Convention internationale pour la simplification des formalités douanières. Genève, 3 novembre 1923
- 23. Convention internationale pour la lutte contre les maladies contagieuses des animaux. Genève, 20 février 1935
- 24. Convention internationale concernant le transit des animaux, des viandes et des autres produits d'origine animale. Genève, 20 février 1935
- 25. Convention internationale concernant l'exportation et l'importation de produits d'origine animale (autres que les viandes, les préparations de viande, les produits animaux frais, le lait et les dérivés du lait). Genève, 20 février 1935
- 26. Convention établissant une Union internationale de secours. Genève, 12 juillet 1927
- 27. Convention sur le régime international des voies ferrées. Genève, 9 décembre 1923
- **28.** Convention relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure. Paris, 27 novembre 1925
- **29.** Acte général d'arbitrage (Règlement pacifique des différends internationaux). Genève, 26 septembre 1928
- **30.** Convention sur l'unification de la signalisation routière. Genève, 30 mars 1931
- **31.** Accord relatif aux signaux maritimes. Lisbonne, 23 octobre 1930
- **32.** Convention relative à la non-fortification et à la neutralisation des îles d'Åland. Genève, 20 octobre 1921
- **33.** Accord sur les bateaux-feux gardés se trouvant hors de leur poste normal. Lisbonne, 23 octobre 1930